# Le Cateau et vous

## Conseil Municipal

### PRINCIPALES DÉLIBÉRATIONS DU 30 MARS 2023

| | |
|---|---|
| **- Présentation de « *La parenthèse au vert* »** | **- Un tarif « report » pour la cantine** |
| **- Compte Administratif 2022** | **- Voyage et colis des Aînés** |
| **- Participation pour l'école Saint-Joseph** | **- Démolitions et demandes de subventions** |
| **- Subvention au Festival ZIKENSTOCK** | **- Rénovation du centre COUPRIE** |
| **- Participation pour le LALP** | *Question diverse : Formation gratuite Premiers Secours* |

**PRÉSENTS** : *André BIHANGOU, Françoise CAMPIN, Fabien CARPENTIER, Sylvie CLERC, Matthieu DAVOINE, Angélique DEMARBAIX, Olivier DESCAMPS, Annie DORLOT, Guy DRUENNE, Philippe ESTEVEZ, Agnès GABET, Jacques JANTI, Jean-Claude LEGRAND, Jean-Marc LEGRAND, Joëlle MANESSE, Bruno MANNEL, Joseph MODARELLI, Pascal PANTEGNIES, Nathalie PINHEIRO, Stéphanie PLATEAUX, Didier PORCHERET, Brigitte REZGUI, Michel RICHARD, Serge SIMEON, Chloé THEBERT, Dimitri VITASSE.*

**REPRÉSENTÉS PAR PROCURATION** : *Dominique COLEMAN, Angélique PLAQUIN, Marie-Christine LEUZIERRE.*

Monsieur le Maire ouvre la séance avec une marque de soutien pour les salariés de Buitoni à Caudry et Tereos à Escaudoeuvres. En sa qualité de Président de l'agglomération du Caudrésis Catésis, il échangera avec M. LESCURE Ministre de l'Industrie, pour s'assurer d'une reconversion chez Nestlé.

Le Conseil Municipal du Cateau est solidaire avec les salariés de Buitoni et Tereos, ainsi qu'avec le Maire de Caudry, Frédéric BRICOUT.

### *PRÉSENTATION DE « LA PARENTHÈSE AU VERT »*

**Vacances Plurielles** est une SCIC, Société Coopérative d'Intérêt Collectif, présidée par M. Guy VERMEULEN. Elle embauche 42 salariés, dont des animateurs qualifiés pour gérer les accueils de loisirs et séjours de vacances, pour les enfants de 3 à 15 ans.

Dans une dynamique de qualité et de développement local, Vacances Plurielles souhaite accueillir les enfants dans ses propres locaux. Ainsi en 2013, la SCIC a racheté les anciens abattoirs municipaux, situés 58 Chemin de Montay. À présent, les bâtiments des haras sont en phase de restauration. L'enceinte est désormais baptisée « *La parenthèse au vert* ».

La présence d'espaces verts, la possibilité de créer des jardins coopératifs, fresques collectives, ou encore poulailler, renforcent la dimension qualitative de ce projet pédagogique. Ces locaux permettront aux enfants de bien différencier les temps d'école, des moments réservés aux vacances et loisirs (l'accueil de loisirs se faisant actuellement à l'école Matisse).

Ce vaste projet de rénovation touche plusieurs pôles : plomberie, menuiserie, gros œuvre, charpente, revêtement, escaliers, chauffage et VRD. Au total, cette restauration est estimée à 727 310 €.

Dans le cadre du décret « Emploi et Solidarité », une collectivité territoriale peut accorder des subventions aux SCIC, si celles-ci n'excèdent pas 15% des dépenses subventionnables.

La ville du Cateau-Cambrésis voit en ce projet la revalorisation du patrimoine local. Le coeur de l'action de Guy VERMEULEN est le bonheur des enfants. La ville soutient la concrétisation de ***La parenthèse au vert***, en participant à hauteur de 109 096 €, somme correspondante à 15 % du montant de ce beau projet.

Vote : ***Unanimité***

## COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Monsieur le Maire quitte la séance avant le vote du Conseil, comme le prévoit la législation. A l'issue d'une analyse compte par compte, les résultats font apparaitre :

| | |
|---|---|
| Résultat d'**INVESTISSEMENT** au 1er Janvier 2022 | - 701 825,09 € (la ville a investi dans ses projets) |
| Résultat de l'année 2022 | + 919 829,13 € (d'excédent) |
| Contraction des Restes à réaliser (RAR) | - 190 982,21 € |
| Apurement 1069 | - 50 457,37 |
| TOTAL | + 358 528,88 € (excédent après avoir investi) |
| Excédent de **FONCTIONNEMENT** au 1er Janvier 2022 | 8 063 281,07 € |
| Résultat de l'exercice 2022 | + 1 444 775,75 € |
| TOTAL | + 9 508 056,82 € TTC |
| Disponible au 1er Janvier 2023 | 9 508 056,82 € |

**► Au final, un total général disponible au 1er janvier 2023 de + 9 508 056,82 €.**
(pour mémoire, en 2014 il était de 2,4 millions).

La ville du Cateau-Cambrésis dispose d'un budget de plus de 9 millions pour financer ses projets, sans recourir à l'emprunt.

Vote : ***Unanimité***

Le vote du Compte Administratif est approuvé à l'unanimité. Cet excédent de 9 508 056,82 € nous permettra de réaliser des investissements conséquents, notamment pour :

- la rénovation de notre Abbatiale,
- la requalification paysagère du quartier Schweitzer,
- la construction d'une nouvelle école Curie,
- la rénovation énergétique du centre COUPRIE, etc...

Ces disponibilités permettront également d'assurer les surcoûts des entreprises et matières premières, liés à ces travaux d'ampleur.

Notons que la ville du Cateau-Cambrésis n'a pas effectué d'augmentation d'impôts depuis 2001. Monsieur le Maire précise que les efforts de gestion, maintenus depuis plus de vingt ans, ont permis d'optimiser ces résultats cumulés (9 Millions d'euros à fin 2022).

## PARTICIPATION POUR L'ÉCOLE SAINT-JOSEPH

Dans le cadre du contrat d'association avec l'école Saint-Joseph, la ville du Cateau a l'obligation légale de participer aux frais de fonctionnement pour les élèves Catésiens scolarisés dans cette école.

Auparavant, nous versions ce forfait obligatoire aux élèves scolarisés **dans les classes élémentaires, à partir de 6 ans**. Seulement une nouvelle loi apparue en 2019, la *loi pour une école de la confiance*, a abaissé l'âge de l'instruction obligatoire à 3 ans. Ainsi dorénavant, la ville doit verser une participation pour les **élèves Catésiens des classes élémentaires et pour les enfants du Cateau de maternelle**.

Des échanges avec la DDEC - Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique - de Cambrai, nous amènent à proposer le mode de calcul suivant :

- nos charges d'exploitation
- charge du personnel de nettoyage
- ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles)
- charge de personnel d'encadrement pour la cantine, la garderie et le périscolaire
- fournitures scolaires
- eau et assainissement
- gaz et électricité
- contrat photocopieuse
- contrat ascenseur
- contrat extincteur
- entretien des bâtiments
- connexion internet
- assurance des bâtiments
- gel hydroalcoolique

(les frais d'encadrement pour la cantine, la garderie matinale, le périscolaire de fin de journée étant des choix communaux, ces montants ne sont pas repris dans le calcul).

Il est proposé de porter ces subventions à hauteur de :

► pour un enfant Catésien en **maternelle : 1 182 €**, soit 19 500 € pour les 16,5 enfants du Cateau. (effectif tenant compte des enfants en garde alternée).

► pour un enfant Catésien en **élémentaire : 353,15 €**, soit 9 535 € pour les 27 élèves Catésiens.

Vote : ***6 Abstentions, 23 Pour***

## SUBVENTION TRADITIONNELLE ZIKENSTOCK

L'édition 2023 du festival musical ZIKENSTOCK se déroulera les Vendredi 5, Samedi 6 et Dimanche 7 Mai 2023. Il est proposé d'attribuer la traditionnelle subvention de 8 000 €. Joëlle MANESSE ne prend pas part au vote, faisant partie de l'association. Vote : ***5 Contre, 23 Pour***

## PARTICIPATION POUR LE LALP

Le fonctionnement du LALP (Lieu d'Accueil de Loisirs et de Proximité) est géré par l'association Prim'Toît, à destination des adolescents du Cateau-Cambrésis âgés de 11 à 17 ans.

La commune s'est engagée à avancer sa participation financière à hauteur de 70 % prise sur son budget communal.

Le 26 Juin 2017, le Conseil Municipal avait voté pour le versement de cette avance à hauteur de 70 % en début d'exercice comptable, calculé sur la base du compte de résultat présenté par l'association Prim'Toît en sachant que les subventions de la CAF viendraient ultérieurement.

Depuis plusieurs années, la CAF a diminué sa participation aux frais des LALPs. La ville du Cateau-Cambrésis décide de maintenir son soutien au LALP Anymous Catésien.

Afin de permettre le versement du solde 2022 et le versement du paiement de l'acompte 2023, le comptable public demande à la ville un engagement comptable annuel.

Le Conseil Municipal se positionne pour verser à l'association Prim'Toît :

**► 18 600 € pour le solde 2022,**

**► 45 500 € pour l'acompte 2023.**

Vote : ***Unanimité***

## UN TARIF « REPORT » POUR LA CANTINE

Le tarif d'un repas de cantine au Cateau-Cambrésis est le suivant :

| Tarif journalier | |
|---|---|
| Elèves Catésiens | 3,40 € |
| Elèves exterieurs | 5,10 € |

Certains parents inscrivent leurs enfants à la cantine pour des semaines pleines régulièrement. Ils bénéficient alors du tarif préférentiel, où 1 repas revient à 3 €

| Tarif à la semaine ( 4 jours ) | |
|---|---|
| Elèves Catésiens | 12 € (soit 1 repas = 3 € ) |
| Elèves exterieurs | 18,60 € (soit 1 repas = 4,65 € ) |

Mais dans le cas d'une grève ou de maladie, si un repas n'est pas pris en semaine, avec une excuse validée **ce repas pourra être reporté sur la semaine de votre choix.**

Pour compter une semaine pleine, il faut compléter le repas reporté avec 3 repas. Or, ces 3 autres repas seraient achetés au prix unitaire, soit 1 repas = 3,40 €, revenant plus cher que le tarif à la semaine pleine.

Pour être équitable avec les parents ayant choisi la semaine pleine, il est proposé d'ajouter une nouvelle tarification sur ce repas « report ». Ce nouveau tarif sera réservé exclusivement aux familles inscrivant habituellement leur enfant pour des semaines pleines.

| Tarif Report | |
|---|---|
| Elèves Catésiens | 3 € |
| Elèves exterieurs | 4,65 € |
| Spécial 3ème enfant Elèves Catésiens | 1,55 € |
| Spécial 3ème enfant Elèves exterieurs | 2,40 € |

Ces tarifs ne prennent en charge que le coût du repas et non pas le coût du transport, des frais d'encadrement et la rémunération des enseignants et du personnel.

Vote : ***Unanimité***

## VOYAGE ET COLIS DES AÎNÉS

Chaque année, la ville du Cateau-Cambrésis organise un voyage pour nos Aînés. Cette année, le 1er Juin 2023, nos Seniors partageront des moments d'échange lors d'un **voyage en Belgique**, au Cabaret Coco Grill, moyennant une participation :

► 10 € pour les participants au voyage ayant 63 ans ou plus,

► 44 € pour les conjoint(e)s accompagnant(e)s, n'ayant pas atteint l'âge de 63 ans mais souhaitant participer au voyage.

Le montant de cette participation comprend le repas et le spectacle. À savoir : les participations financières demandées seront dûes pour toute personne inscrite qui serait absente le jour du voyage **sans justificatif médical**.

Les Seniors ne souhaitant pas participer au voyage recevront automatiquement un colis garni en fin d'année.

Pour recevoir ce colis de Noël, il faut :

- avoir 63 ans ou plus
- habiter la ville du Cateau-Cambrésis depuis le 1er janvier de l'année en cours,

• être inscrit sur les listes électorales, ou être référencé par le service Seniors de la ville si vous ne votez pas

• en cas de décès, le colis ne sera remis ni au conjoint, ni à une tierce personne.

Vote : ***Unanimité***

## DÉMOLITIONS ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire rappelle que la ville du Cateau a intégré le dispositif « ***Petites villes de demain*** ». À ce titre, les projets suivants font l'objet de fiches actions dans l'ORT, Opération de Revitalisation du Territoire qui sera signée avec l'Etat.

### ► *ancienne cantine des Essarts*

Après la construction du collège Jean ROSTAND par le Département, les anciens bâtiments Pailleron situés juste à côté étaient revenus dans le patrimoine de la commune.

Certains ont été détruits, un seul fut conservé, pour devenir la **cantine du collège**. Ce service de cantine est depuis ré-intégré au sein du collège depuis plusieurs années. L'ancienne cantine a ensuite accueilli les **Restos du Cœur** et le **Magasin Solidaire** jusqu'en 2019.

Le bâtiment est aujourd'hui fortement dégradé, par de multiples effractions, vols de métaux, début d'incendie... Situé à proximité du collège et de la salle de réception Jules MERIAUX, **il convient de le démolir**.

Les frais liés à cette démolition sont estimés à 166 087 € HT. Le terrain sera ensuite renaturé. Au titre des *Fonds Verts*, le Conseil Municipal demande à l'Etat une subvention de 147 737 € correspondant à 80% des frais de démolition et de reconstitution du couvert végétal.

Vote : ***Unanimité***

### ► *friche HILMA devant l'Hostellerie*

Depuis plusieurs années, la ville a racheté petit à petit la friche industrielle Hilma située à l'angle de la rue Fontaine à gros bouillons, ainsi que les garages imbriqués dans ces bâtiments industriels. Cet emplacement situé près de bâtiments historiques classés (Abbatiale, Brasserie) et proche d'axes de circulation très fréquentés, offre un cadre peu valorisant à proximité de l'Hostellerie et du complexe sportif Osmose.

Situé dans le périmètre de bâtiments classés, tout projet de construction doit être accordé par l'Architecte des Bâtiments de France, pour autoriser la démolition. La création de logements sera validée par l'ABF. Le coût de la déconstruction est estimé à 241 868 € HT.

Le Conseil Municipal sollicite une subvention de 217 574 € correspondant à 80 % des dépenses, dans le cadre du dispositif de l'Etat *Recycler le foncier*.

Vote : ***Unanimité***

## RÉNOVATION DU CENTRE COUPRIE

Le centre socio-culturel Jean-Pierre COUPRIE abrite au rez-de-chaussée la Médiathèque, le Centre Communal de Santé. Au 1er étage, le CCAS, Centre Communal d'Action Sociale et le Service d'Aides à Domicile. Au 2nd, le Club de Loisirs du Temps Libre, et au 3ème étage, le Service de Médecine Scolaire et l'Inspection de l'Education Nationale. Ce bâtiment, ancienne Banque de France, fut construit en 1921. Il constitue aujourd'hui le bâtiment le plus énergivore du parc immobilier communal.

Sa rénovation inclurait de nouvelles fenêtres en double vitrage, la réfection et isolation de la toiture, l'isolation par le sol du rez-de-chaussée et des sous-sols, l'éclairage en LED sur la totalité du bâtiment. L'enveloppe prévisionnelle de ces travaux est de 1 000 000 € HT. Les frais techniques sont estimés à 60 000 € HT.

Ces travaux entrent dans le cadre des *Fonds Verts* et peuvent donc faire l'objet d'une subvention de l'Etat à hauteur de 80% du coût, soit environ 848 000 €.

Vote :***Unanimité***

## QUESTIONS DIVERSES :

### ► *Formation aux Premiers Secours*

La ville du Cateau renouvelle ses **formations de secourisme, pour les Catésiens âgés de 13 ans et plus**. En partenariat avec l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers qui enseignera les gestes de premiers secours, 2 séances par an sont prévues, entièrement gratuites, avec 10 personnes maximum à la salle Degrémont, 44 rue des Digues. L'inscription se fera en Mairie. Le coût de cette formation s'élève à 1 200 €, entièrement pris en charge par la ville. À l'issue de cette formation, vous obtiendrez un diplôme de secourisme certifié « Qualiopi ».

Vote :***Unanimité***

I.P.N.S